Actualités

AVANCEMENT D'ÉCHELON DES CERTIFIÉS

Attention, cette campagne d'avancement d'échelon est la dernière avant la mise en place, par le Ministère, des nouvelles carrières (protocole PPCR), qui prendra effet au **1er septembre 2017** !
La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés, prévue le 14 décembre, sera précédée d'un groupe de travail le 7 décembre. Si vous êtes promouvable, c'est-à-dire **si, au cours de l'année 2016-2017, vous avez effectué la durée nécessaire dans l'échelon pour être promu au grand choix, au choix ou à l'ancienneté**, adressez-nous sans attendre **la fiche syndicale** disponible sur notre site : http://versailles.snes.edu/IMG/pdf/fiche_syndicale_avancement_echelon.pdf
En 2015-2016, l'action des élus SNES-FSU a permis d'obtenir des avancées très significatives concernant la notation pédagogique (voir le compte-rendu de la CAPA de 2016)**.** Le dispositif de correction de cette note fait cette année l'objet d'un groupe de travail académique. Les élus du SNES-FSU y porteront l'exigence de la poursuite du dispositif initié en 2016. **Le SNES-FSU continue de revendiquer l'avancement de tous au grand choix.**

Sophie Macheda

2016-2017, ANNÉE DE TRANSITION POUR NOS CARRIÈRES

PORTER NOS REVENDICATIONS, INFORMER LA PROFESSION, POURSUIVRE L'ACTION

Le **SNES-FSU** a pesé dans les discussions au Ministère sur les questions des carrières, des rémunérations et de l'évaluation, et continuera à œuvrer pour une véritable revalorisation de nos métiers. **Des informations détaillées sur les projets ministériels et nos analyses sont disponibles**, dans nos publications (16 pages « Salaires-carrières » et US 765 spéciale « Evaluation »), ainsi que sur le site national : http://www.snes.edu/Mise-en-oeuvre-du-protocole-PPCR-pour-les-professeurs-et-CPE.html
Le projet de refonte des carrières enseignantes est porteur de certaines avancées (rythme commun sur la quasi-totalité de la carrière ; accès à la hors classe pour tous et création de la classe exceptionnelle), que le SNES ne peut nier mais dont il ne peut se contenter. Il continuera donc à **agir, aux côtés des collègues, pour des gains financiers à la hauteur des attentes de la profession, et en particulier pour la revalorisation des débuts de carrière et des fins de carrière des agrégés ainsi que pour un accès élargi à la classe exceptionnelle.**

Il reste par ailleurs très vigilant sur la question de l'évaluation et invite les collègues à s'en emparer (consultation sur le site www.snes.edu).

RECLASSEMENT AU 1er SEPTEMBRE 2017 : QUELLES MODALITES ?

Au 1er septembre 2017, chaque enseignant sera reclassé dans la nouvelle carrière, en fonction de son échelon actuel et de son ancienneté dans celui-ci :

- Lorsque l'ancienneté est insuffisante pour permettre l'accès à l'échelon supérieur, le reclassement se fera à échelon égal avec conservation de l'ancienneté en classe normale ; à la hors classe, les échelons seront renumérotés (échelon-1 pour les certifiés ; -2 pour les agrégés).
- Lorsque l'ancienneté permet d'accéder à l'échelon supérieur dans la nouvelle carrière, le reclassement se fera directement dans ce nouvel échelon, sans conservation d'ancienneté.

Dans tous les cas, ce reclassement ira de pair avec des gains indiciaires.
Réservé aux syndiqués : **Un calculateur de reclassement** sera disponible prochainement sur le site national.
S'informer et échanger : N'hésitez pas à solliciter les militants de la section académique pour animer une heure d'information syndicale dans votre établissement.

2016-2017 : DES CHANGEMENTS A PREVOIR

La mise en œuvre, au 1er septembre 2017, des nouvelles carrières, devrait entraîner, dès cette année scolaire, des changements significatifs, concernant la notation administrative, qui ne devrait pas avoir lieu, ou encore les inspections. Le SNES reste vigilant et informera la profession dès que des informations officielles seront communiquées. Consultez régulièrement notre site !

Maud Ruelle-Personnaz

MOUVEMENT INTER 2017

Le serveur SIAM de saisie des vœux pour les mutations INTER sera ouvert du 17 novembre au 6 décembre. La lecture de **l'US MUTATIONS** est indispensable et vous fournira tous les éléments utiles pour cette opération. Vous y trouverez la fiche syndicale à envoyer à la section académique, avec les doubles des pièces justificatives communiquées à l'Administration et la copie de votre accusé de réception signé. Ces documents permettront à vos élus SNES-FSU de défendre au mieux vos droits lors des groupes de travail de vérification des vœux et barèmes qui se dérouleront du 13 au 19 janvier.

Réunions consacrées au mouvement INTER (stagiaires et titulaires)
à la section académique d'Arcueil
mercredi 23 et vendredi 25 novembre, de 14h30 à 17h
en présence de commissaires paritaires

Elus SNES-FSU au Rectorat lors du mouvement intra 2015